

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEBBIU-CONCA D'ORU

Délibération du Conseil Communautaire

N° 11-04-2025

**Date de convocation :** 11 avril 2025

**Membres du Conseil communautaire :** 31

**En exercice :** 31

**OBJET : Remboursement d'une subvention de 200 000 euros à la Caisse d'Allocations Familiales**

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept avril à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué (suite à absence de quorum lors de la réunion du onze avril deux mil vingt-cinq) s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Patrimonio sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA.

**Présents : 9 :** AGOSTINI Pierre, BENVENUTI Jean-François, COSTA Paul, MARCHETTI Etienne, OLMETA Claudy, POGGI Augustin, POGGIOLI Joseph, SEBASTIANI Edith, SEGUIN Pierre

**Représentés : 5 :** CHERUBINI Ange par COSTA Paul ; GUARDINI Virginie par BENVENUTI Jean-François ; LUCIANI Cyril par POGGI Augustin ; MAROSELLI Dominique par MARCHETTI Etienne ; ROVERE Anne-Sophie par SEBASTIANI Edith

**Absents : 17 :** ARENA Jean-Baptiste, BERNARD Gérard, CHIARELLI Joseph, FLORI Claude, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, GIANSILY Yves, GREGOGNA Joseph, JEANNE Jeanne, LECCIA Jean-Pierre, PONZEVERA Juliette, QUILICI Sylvie, SANTONI Virginie, SIGNANINI-PIEVE Antoine, TOMASINI Philippe, TOMI Christian, TOMI Marc, VINCENTI Antoine

**Vu** la décision du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Corse, réuni le 16 décembre 2014, de céder à la Communauté de Communes ses biens (terrain et bâtiment) de Rutali pour un montant de 450 000 euros, sur estimation du Services des domaines ;

**Vu** les délibérations n° 06.2016 en date du 08 janvier 2016 et n° 45.2016 en date du 08 octobre 2016 de la Communauté de Communes du Nebbiu confirmant la mise en perspective de l'acquisition et de la réhabilitation du centre aéré de Rutali et validant la recherche de financement pour l'acquisition et la réhabilitation de la structure (terrain et bâtiment) ;

**Vu** la délibération n° 61-09-2017 de la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru en date du 08 septembre 2017 concernant l'actualisation du plan de financement pour l'achat de deux terrains sis à Rutali (parcelles B 55 et 50 lieu-dit Troita) ;

**Considérant** que l'acquisition de la structure a été actée le 27 novembre 2017 auprès de Maître MASSONI-LIEUTAUD ;

**Considérant** l'encaissement en date du 05 avril 2018 de la subvention de 200 000 € allouée par la Caisse d'Allocation Familiale à la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru pour financer la réalisation des travaux de réhabilitation de la structure ;

**Considérant** que les travaux de réhabilitation n'ont plus vocation à être réalisés ;

**Considérant** qu'il convient dès lors de rembourser à la CAF la subvention allouée ;

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire l'autorisation de pouvoir procéder à toute démarche en rapport avec ce remboursement.

**Ouï** l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à rembourser à la CAF la subvention de 200 000 euros ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2025 à l'article « dépenses » 1318 ;
- **DONNE** tout pouvoir en matière juridique, administrative et financière à Monsieur le Président pour réaliser l'opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

Le Président  
Claudy OLMETA



Pour copie conforme